

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire est composé de 15 personnes, soit cinq parents, cinq membres du personnel et cinq représentants de la communauté domiciliés sur le territoire.

- Postes 1 à 5 ▶ membres parents
- Postes 6 à 10 ▶ membres du personnel
- Postes 11 à 15 ▶ membres de la communauté

---

### Section 1 - Identification du candidat

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse du domicile : \_\_\_\_\_

Numéro au travail : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

---

### Section 2 - Poste convoité

- Poste 12 : Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (mandat de trois ans du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026)
- Poste 15 : Une personne âgée de 18 à 35 ans (mandat de trois ans du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026)

---

### Section 3 - Déclarations du candidat

Je, \_\_\_\_\_, atteste être une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines.

**OU**

Je, \_\_\_\_\_, atteste être une personne âgée de 18 à 35 ans.

**ET**

J'atteste remplir les conditions prévues à l'article 4 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, soit :

- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire;
- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale, au cours des cinq dernières années;
- Ne pas être un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Ne pas être un membre du personnel du centre de services scolaire;
- Ne pas être un membre de l'Assemblée nationale;
- Ne pas être un membre du Parlement du Canada;
- Ne pas être un juge d'un tribunal judiciaire;
- Ne pas être le directeur général des élections ou un autre membre de la Commission de la représentation;
- Ne pas être un fonctionnaire, autre que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Ne pas être une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Ne pas être un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Ne pas être une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.



---

## Section 5 – Signature

Je, \_\_\_\_\_, déclare soumettre ma candidature comme membre de la communauté pour le conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Estuaire.

\_\_\_\_\_  
Signature du candidat

\_\_\_\_\_  
Date

---

## Section 6 – Acceptation de la déclaration de candidature

Je, Maxime St-Pierre,

- 1) déclare avoir reçu la présente déclaration de candidature le \_\_\_\_\_;
- 2) accepte la production de la présente déclaration de candidature puisqu'elle est complète.

\_\_\_\_\_  
Maxime St-Pierre

\_\_\_\_\_  
Date

**TOUTE CANDIDATURE DOIT ÊTRE TRANSMISE AU PLUS TARD LE 19 MAI 2023, MINUIT À  
L'ATTENTION DE ME MAXIME ST-PIERRE AU COURRIEL SUIVANT :**

**[maxime.st-pierre@cssestuaire.gouv.qc.ca](mailto:maxime.st-pierre@cssestuaire.gouv.qc.ca)**

**Une copie conforme peut aussi être transmise à Mme Nadine Desrosiers, directrice générale au  
courriel suivant : [nadine.desrosiers@cssestuaire.gouv.qc.ca](mailto:nadine.desrosiers@cssestuaire.gouv.qc.ca)**

Le non-respect des date et heure limites entraînera le rejet automatique de la candidature.